



CTMESR du 9 janvier 2013

*- Déclaration préalable de la FSU
sur le rapport annuel 2011 de bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des
conditions de travail des établissements publics du MESR*

Nous nous étonnons de la non présentation à ce CT, à la suite du rapport annuel 2011, des orientations stratégiques 2012/13, pourtant publiées au B.O. du 29 novembre 2012. Nous demandons des explications au ministère et qu'il soit remédié à cette situation anormale.

*- Vœu proposé au CTMESR par la FSU
relayant la demande du 24 oct. 2012 de l'ensemble des représentants au CHSCT du MESR :*

L'accord santé et sécurité au travail dans la Fonction Publique du 20 novembre 2009 fixait pour objectif de « décloisonner les approches entre FP et le secteur soumis au code du travail ». Dans cet esprit, nous demandons que les représentants du personnel dans les CHSCT d'établissement puissent bénéficier du barème de décharges prévu par le code du travail, qui est déjà en vigueur dans la Fonction Publique Hospitalière.

Il est indispensable que les CHSCT disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions réglementaires.